

De l'importance des procès-verbaux de visites : le cas du prieuré de Saint-Loup-de-Naud (1658-1768)

Katerie Gaudet-Chamberland

Résumé

Par l'étude du cas du prieuré de Saint-Loup-de-Naud (Seine-et-Marne, France), édifié aux XI^e et XII^e siècles, cet article vise à souligner le rôle crucial des procès-verbaux de visites dans les études d'histoire de l'architecture religieuse. Nous usons pour ce faire d'un corpus d'actes rédigés entre 1658 et 1768, aujourd'hui conservés aux Archives départementales de l'Yonne et au fonds ancien de la Bibliothèque de Provins. Ces procès-verbaux résultent de visites à but de coordination et de réforme par les autorités religieuses de l'abbaye-mère du prieuré, Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Ils informent sur les restaurations effectuées sur les édifices religieux, sur leurs aménagements, sur l'usage qui en était fait et sur la vie des occupants du monastère visité. Ces sources constituent ainsi un matériau indispensable à la restitution des états antérieurs de l'église de Saint-Loup-de-Naud et à une meilleure compréhension de sa condition actuelle.

L'ancien prieuré médiéval de Saint-Loup-de-Naud est situé dans la commune du même nom, actuellement dans le département de Seine-et-Marne en France. Son statut de prieuré implique que la communauté monastique bénédictine qui y demeure dépend d'une abbaye-mère, en l'occurrence Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Il n'en reste aujourd'hui qu'une église dont les principales campagnes de construction se situent aux XI^e et XII^e siècles. Les bâtiments monastiques brûlent en 1432, au cours de la guerre de Cent Ans¹, puis une seconde fois durant les guerres de religion en 1567². Ces incendies entraînent la disparition des archives du prieuré que l'on présume avoir été conservées dans la bibliothèque monastique. En conséquence de ces vicissitudes, les connaissances actuelles concernant l'histoire de ce prieuré restent fragmentaires. Les seuls documents conservés proviennent principalement des archives de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.



L'église de Saint-Loup-de-Naud vue du sud. Source : Katerie Gaudet-Chamberland

Une série de procès-verbaux de visites monastiques réalisées entre 1658 et 1768, au prieuré de Saint-Loup-de-Naud, fait partie des sources écrites restantes. Alors que les procès-verbaux de visites rédigés au Moyen Âge nous sont parvenus au compte-goutte, l'époque moderne est faste de ces sources textuelles qui font partie des instances de contrôle et de régulation mises en place par les abbayes dans le but d'inspecter les prieurés qui en dépendent. Ces écrits visent à faire état de et, éventuellement, à réformer le spirituel et le temporel³ d'une dépendance. Nous comptons ici présenter l'avancement de nos recherches effectuées sur ces documents en regard de l'histoire architecturale du monastère. Après avoir clarifié la nature et les objectifs de ces visites, nous présenterons le corpus et le cas à l'étude. Nous exposerons ensuite les résultats de nos recherches, d'abord sur l'état matériel du prieuré aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis, enfin, sur l'utilisation des lieux à l'intérieur de l'église.

Les visites pastorales : définition et déroulement

Les visites pastorales⁴ sont des actions à but de réforme, de coordination et d'unité, qui ont lieu soit entre un évêché et ses paroisses ou une abbaye et ses prieurés⁵. Elles se déroulent généralement par tournées, excepté pour les visites isolées qui peuvent résulter de requêtes ou d'accusations particulières. Déjà en place au Moyen Âge, elles connaissent un regain à partir de la fin du XVI^e siècle à la suite du Concile

de Trente (1545-1563), qui astreint les autorités religieuses, en particulier les évêques, à des visites régulières⁶. En principe annuelles⁷, mais en réalité de fréquence variable – à tous les deux ou trois ans ou plus sporadiquement – elles semblent dépendre d'impondérables de différentes natures : une forte volonté de réforme venant d'un abbé en particulier ou des plaintes de religieux peuvent accélérer sa périodicité⁸, alors qu'un abbé peu diligent ou des guerres sont susceptibles de les distancer⁹. Des lacunes dans les séries peuvent également être attribuables à la disparition des documents en question.

Le corpus étudié a été assemblé à partir de deux fonds différents. D'abord, il subsiste aux Archives départementales de l'Yonne à Auxerre¹⁰ une série de treize procès-verbaux de visites effectuées durant les xvii^e et xviii^e siècles au prieuré de Saint-Loup-de-Naud par son abbaye-mère, Saint-Pierre-le-Vif de Sens, laquelle fait partie de la Congrégation de Saint-Maur depuis 1638. Sept de ces visites se tiennent entre 1658 et 1667¹¹, sous l'abbatiate de Jacques Berruyer¹², et les six autres ont lieu entre 1727 et 1768¹³. Nous avons également intégré à cette série la copie manuscrite du xix^e siècle d'un compte-rendu de réparations du 14 octobre 1662, qui est conservée avec ces procès-verbaux et qui est particulièrement riche en informations sur l'état architectural du prieuré. Les renvois à l'intérieur de ces documents nous ont permis de retracer l'existence de quelques autres qui ont de toute évidence disparu depuis, soit un de 1665, mentionné en 1667, et un autre de 1723, qui est cité en 1727.

D'autre part, le fonds ancien de la Bibliothèque de Provins en Seine-et-Marne recèle un ouvrage manuscrit de l'abbé Nicolas-Pierre Ythier, chanoine à Saint-Quiriace de Provins. Il s'agit du volume XII de *L'histoire ecclésiastique de Provins*, intitulé : *Supplément de l'abbaye de Jouy*, rédigé dans la seconde moitié du xviii^e siècle¹⁴. L'abbé Ythier y retranscrit plusieurs documents concernant les églises et monastères autour de la ville de Provins¹⁵. Ces transcriptions nous ont fait connaître cinq procès-verbaux de visites faites à Saint-Loup-de-Naud les 8 juin 1666, 12 août 1668, 31 août 1675, 6 mai et 26 août 1744¹⁶, dont les originaux ont vraisemblablement disparu¹⁷. Suivant les intérêts du chroniqueur qui les transcrit, leur objet principal est surtout l'état des reliques et les différends entre les religieux.

En règle générale, ces visites sont assez courtes et comportent une partie liturgique importante¹⁸. Dans la série de visites effectuées à Saint-Loup-de-Naud, les visiteurs sont généralement au nombre de deux, soit le prieur de Saint-Pierre-le-Vif et un autre religieux, qui peut avoir été appelé d'une autre circonscription dans le but de limiter la corruption¹⁹. Dans quelques occurrences, le prieur est le seul visiteur, ou du moins il est le seul à apposer sa signature au bas du procès-verbal. À l'époque moderne, les visites sont souvent précédées de questionnaires adressés aux religieux²⁰, mais aucune trace d'une telle pratique n'a été observée

pour le cas à l'étude. Durant la visite en tant que telle, le premier objet de l'enquête est la vertu des religieux et la manière dont ceux-ci s'emploient à leurs obligations. Cette phase peut nécessiter l'interrogation de témoins, soit d'autres religieux ou des villageois²¹. Dans un deuxième temps, c'est l'état des objets du culte, du mobilier et des édifices qui est examiné par les visiteurs. Des ordonnances sont ensuite faites afin d'améliorer le spirituel et le temporel de l'établissement religieux.

Dans la série de procès-verbaux de visites réalisées au prieuré de Saint-Loup-de-Naud au milieu du xvii^e siècle, l'introduction est assez expéditive et en dit peu sur la manière dont elle se déroulait. De fait, le premier procès-verbal de la série, daté du 18 juillet 1658²², ne comporte aucune introduction et débute directement avec une énumération par points des problèmes du prieuré. On connaît le nom du visiteur par sa signature au bas du document. Des changements ont rapidement lieu dans les procédures : déjà, en octobre 1659, le visiteur principal, Hugues Mathoud, se nomme, mentionne son origine et le nom du prieuré²³. Alors que le visiteur est le même, on trouve au début du procès-verbal du 25 février 1667 une introduction formelle qui présente tous les participants²⁴.

Les procès-verbaux du xviii^e siècle témoignent d'une plus grande codification du processus : dans la visite du 17 juillet 1727²⁵, on fait d'abord sonner les cloches pour annoncer l'arrivée des visiteurs et pour attirer quelques habitants qui font office de témoins. Le but de la visite est expliqué à l'assemblée, puis les visiteurs se dirigent vers le maître autel afin de s'agenouiller pour prier. Ensuite, ils procèdent à une tournée de l'intérieur et de l'extérieur de l'église, puis des bâtiments conventuels, en analysant l'état du mobilier et de l'immobilier. Les religieux sont nommés en introduction, et tous les participants, incluant les villageois présents comme témoins, signent le document. Les visites des décennies suivantes sont introduites d'une manière similaire et cette formule perdure jusqu'à la Révolution française.

Alors que les historiens de l'art, entre le xix^e siècle et la seconde moitié du xx^e siècle, concentrent leurs recherches sur la forme, le décor et la construction des édifices, les sources écrites par les autorités religieuses au sujet de ces mêmes bâtiments témoignent d'intérêts qui sont tout autres pour les contemporains. Dans la lignée de Marc Bloch, Robert Sauzet rappelle que ces sources, avant « de nous renseigner sur les êtres et les choses, [...] sont un document sur la mentalité de leurs auteurs²⁶ ». Pour les autorités ecclésiastiques, la visite est l'occasion de prendre directement connaissance de l'état matériel et moral des églises ou des monastères dont ils ont la responsabilité et de faire respecter les prescriptions de l'ordre et les lois de l'Église²⁷. Les informations qu'on y trouve concernent divers champs : la liturgie, incluant les fêtes et les pèlerinages, la vie et les mœurs des religieux, la gestion du prieuré, la

démographie, l'état matériel de l'église et du cloître, le mobilier et les objets liturgiques, l'histoire de la langue, etc. Au fil des lectures, il devient évident que l'attention portée par ces hommes au temporel occupe une place significativement moindre que, par exemple, l'état des reliques et la présence des ornements liturgiques convenables. Le contact avec ces sources peut ainsi constituer un point de départ pour ce que l'historien Jérôme Baschet appelle une « expérience d'altérité²⁸ », permettant jusqu'à un certain point d'amoindrir la distance qui sépare le médiéviste de son objet d'étude.

Alors que ce type de sources comporte un intérêt en soi pour les historiens²⁹, l'historien de l'architecture peut également y trouver son compte. De fait, les édifices médiévaux qui nous sont parvenus aujourd'hui portent de lourdes traces des bouleversements occasionnés par les vicissitudes de l'histoire du christianisme : guerres de religion, Révolution française et prescriptions conciliaires diverses. Les procès-verbaux de visites sont des sources particulièrement riches en informations touchant la chronologie d'un édifice, dans la perspective d'une critique d'authenticité³⁰ afin de retrouver son état d'origine. On y trouve également parfois des descriptions d'éléments du décor et du mobilier, et plus rarement, ils peuvent relater des rites particuliers au lieu. L'application des procès-verbaux de visites à l'histoire de l'architecture demeure toutefois limitée, vraisemblablement en conséquence du cloisonnement qui demeure présent au sein des disciplines historiques. C'est le peu d'exploitation de ces sources fécondes, particulièrement dans le cas qui nous préoccupe, et l'ampleur de la série colligée qui nous ont amené à leur porter une attention particulière.

Toutefois, les procès-verbaux ne constituent pas en eux-mêmes une source suffisante à la connaissance de l'histoire architecturale d'un édifice. Le travail dans les archives doit immanquablement être confronté aux résultats obtenus par le biais d'autres sources, notamment aux observations formelles et matérielles³¹ réalisées *in situ*. Une primauté du texte auquel étaient subordonnées des évidences matérielles a longtemps été reconnue par les historiens de l'art. Les conclusions tirées des investigations faites sur le bâtiment même ont ainsi été soumises aux informations recueillies au sein des textes³². Il est à noter que ces différentes données ne peuvent être directement superposées, et ont ainsi été qualifiées à juste titre par Tiziano Mannoni « non seulement [...] d'alphabets différents, mais aussi de langages à proprement parler différents³³ ».

Présentation générale et historiographie de l'objet d'étude

La date communément admise pour la donation par Seguin, archevêque de Sens, d'un autel dédié à saint Loup à l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens est 980³⁴ : « [Traduction] Nous avons concédé, à savoir un autel [énumération de trois donations] et un quatrième aussi, en pays provinois, en la villa de Naud, consacré en l'honneur de saint Loup³⁵. »

Toutefois, selon l'analyse menée par Robert-Henri Bautier et Monique Gilles sur cette chartre de fondation, par ailleurs seulement connue par des copies, l'an 992 serait beaucoup plus plausible³⁶. Une chapelle primitive existe alors vraisemblablement sur le site. Par contre, l'édification de l'église actuelle est de plusieurs décennies postérieure à cette date de fondation. Par l'observation formelle et matérielle, l'on situe généralement la construction des parties orientales – chevet, transept et les deux travées les plus à l'est – à la fin du XI^e siècle. Les quatre travées occidentales, le porche et le portail qu'il abrite sont datés du troisième quart du XII^e siècle. Outre l'église, le prieuré compte des édifices monastiques dont l'ampleur demeure mal connue à ce jour.

Malgré sa taille modeste, le prieuré de Saint-Loup-de-Naud a fait l'objet d'une bonne quantité d'études depuis la première moitié du XIX^e siècle. Ces recherches sont généralement axées vers des questions semblables suivant les tendances du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle en histoire, soit la datation des campagnes de construction de l'église ou son rattachement à une école régionale – bourguignonne³⁷, champenoise ou d'Île-de-France³⁸. Les principaux éléments étudiés sont les quatre premières travées de l'église et son portail occidental, considérés comme exceptionnels³⁹.

Les procès-verbaux de visites monastiques rendues au prieuré de Saint-Loup-de-Naud ont été exploités par quelques auteurs qui ont abordé l'église dans leurs recherches. Félix Bourquelot, un archiviste et paléographe originaire de Provins, cite quelques-uns de ces procès-verbaux dans son article de 1841⁴⁰ afin de traiter des translations des reliques de saint Loup – en 1727 et en 1744 – et pour parler de différends entre des religieux du prieuré – en 1675, 1685, 1717 et 1727. Grâce aux dates des procès-verbaux qu'il cite, il a été possible de conclure qu'il utilise les transcriptions de l'abbé Ythier, et non la série conservée aux Archives départementales de l'Yonne. D'autre part, Francis Salet travaille avec les procès-verbaux de visites conservés à Auxerre sur l'architecture du prieuré de Saint-Loup-de-Naud. Il tire de ces documents des informations concernant la reprise du pignon et de quelques piliers dans les années 1660, et « diverses restaurations à la nef » au milieu du XVIII^e siècle⁴¹.

Pour ce qui est des publications plus récentes, l'historien de l'art américain Clark Maines, pour sa thèse de doctorat publiée en 1979 dans laquelle il traite du portail occidental de l'église, ne consulte pas les documents conservés aux Archives de l'Yonne. Son historique du prieuré prend fin en 1438 : « *We may consider the history of the medieval priory to end at this point*⁴². » Finalement, Stéphanie Zweifel, dans un article portant sur les campagnes romanes du prieuré de Saint-Loup-de-Naud, publié en 1998, reprend principalement dans son historique les informations apportées par Salet dans son article de 1933⁴³.

Le travail effectué sur les procès-verbaux a d'abord inclus une phase de lecture et de transcription. Tous les procès-verbaux de la série à l'étude sont en français, sauf une exception : sur les deux procès-verbaux réalisés lors de la visite par le prieur Joseph Deshormes, le 19 décembre 1663, l'un d'eux est en latin⁴⁴. Outre la calligraphie, d'une clarté variable, il est nécessaire de saisir le sens des abréviations utilisées. Malgré l'utilisation généralisée du français, beaucoup d'abréviations latines demeurent toujours en usage. De plus, le vocabulaire spécialisé ancien, surtout en ce qui concerne la terminologie de la construction ou de la liturgie, nécessite d'avoir recours à des ouvrages spécialisés de l'époque, tel le *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique* d'Augustin-Charles d'Aviler, publié en 1755⁴⁵.

Un état matériel du prieuré de Saint-Loup-de-Naud

Les recommandations concernant la maintenance des édifices présents dans ces documents renseignent directement sur l'état de l'église et du monastère pendant l'Ancien Régime. À l'intérieur de l'église d'abord, les visiteurs constatent à répétition des dégradations aux voûtes. Ces dommages concernent principalement les parties orientales, soit la voûte de la croisée du transept et celles du chœur en général. Déjà en 1659, le prieur avertit les moines de « [r]ecrespir tout a neuf la voute du choeur et des chapelles qui menacent ruine totale⁴⁶ ». Ces mêmes prescriptions reviennent dans la majorité des procès-verbaux, tout comme celles concernant le mauvais état des toitures⁴⁷. En plus des voûtes, les murs de la partie est de l'église sont dégradés : « aurions remarqué que le mur du rondpoint du choeur de la dite Eglise est à reparer dans le bas, que le mur du jardin près le colombier est à refaire à neuf [...] qu'il y à environ une toise de mur de la maison conventuelle du costé du levant qui est à refaire⁴⁸ ». D'autre part, plusieurs pierres au bas des contreforts sont déchaussées⁴⁹.

Le cloître du prieuré de Saint-Loup-de-Naud, qui se trouve au nord de l'église, est incendié à deux reprises au cours des xv^e et xvi^e siècles⁵⁰. L'église est épargnée, mais le complexe architectural qui l'entoure n'est jamais reconstruit, vraisemblablement faute de moyens. Il ne reste aujourd'hui que très peu de traces du cloître : la demeure privée qui est construite perpendiculairement à l'église, alignée avec le chevet, en constitue un des derniers fragments. Un dépôt lapidaire, en partie conservé dans le bas-côté sud de l'église et sur le terrain environnant, constitue les seules traces matérielles du décor de ces bâtiments disparus⁵¹. En l'absence de campagnes de fouilles archéologiques, il est impossible de connaître l'ampleur des bâtiments monastiques. Les procès-verbaux de visites constituent ainsi un des moyens de compléter nos connaissances sur cette partie du prieuré.

La retombée de voûtes d'ogives et les corbeaux contre le bras nord du transept sont traditionnellement interprétés comme les traces d'une chapelle en l'honneur de saint Nicolas⁵². Sheila Bonde et Clark Maines

ont récemment réfuté cette attribution, et les ont expliqués comme le reste du cloître, constitué selon eux d'une seule aile⁵³. Pourtant, lors de la visite du 2 octobre 1664, la description en mentionne plusieurs : « Toutes les eaux des toicts regonflent et s'escoulent dans les allees du dit cloistre et mesme tres souvent jusque dans l'église a la ruine entiere du pave qui s'enlevra pendant les geles et pourira⁵⁴. » Il n'en reste qu'une seule en 1727 : « Nous etant transportés dans le cloitre qui ne consiste que dans une aile et seul coté necessaire pour aller de la maison à l'église nous aurions reconnûs quil menassoit ruine de toutte part⁵⁵. » De plus, le point 29 du procès-verbal de réparations d'octobre 1662 vient confirmer l'existence d'une chapelle dédiée à saint Nicolas : « Plus pour reparer la couverture au dessus de la Chapelle Saint Nicolas et les logis attenant⁵⁶. » Si on l'additionne à certaines évidences matérielles⁵⁷, cette prescription, qui localise la chapelle près du domicile, l'identifie presque sans aucun doute comme un ajout postérieur flanqué au bras nord du transept. On peut ainsi déduire que le cloître et la chapelle, qui sont déjà dans un état de délabrement avancé au milieu du XVII^e siècle, continuent à se dégrader au cours du siècle suivant malgré le désir de réforme manifesté par les visiteurs. En plus de confirmer, dans une certaine mesure, l'existence de certains éléments architecturaux, ces témoignages rendent possible l'établissement d'une chronologie de leur disparition.



Bras nord du transept auquel était accolée une chapelle dédiée à saint Nicolas.
Source : Katerie Gaudet-Chamberland

Les moines de Saint-Loup se font ordonner par leurs supérieurs d'effectuer des réparations aux édifices sous leur responsabilité, mais il est difficile de déterminer si celles-ci sont véritablement réalisées. Parmi les raisons motivant ces réparations, on trouve évidemment le besoin terre-à-terre d'un certain confort pour les religieux et les paroissiens. Toutefois, les justifications en lien avec une nécessité de convenance sont beaucoup plus constantes et se transcrivent par l'usage répété de mots tels que «convenable», «usité» et, surtout, «décent». Une raison qui semble encore plus forte est le respect dû aux objets les plus sacrés du prieuré, soit les reliques, le saint sacrement et les autels. En effet, le prieur Joseph Deshormes met en garde les moines contre le vent qui entre dans l'église par les carreaux brisés: «au peril eminent d'une grande irreverance au très Saint Sacrement qui peut estre enlevé par le vent⁵⁸». Il réitère des inquiétudes semblables l'année suivante: «[Les] fenestres qui sont soubz le toict par dessus les voultres toutes ouvertes d'ou il vient tout grand vent qui incommode beaucoup les religieux et assistance et par ou qui pis est passent les hiboux et autres oiseaux nocturnes qui font leurs ordures jusqu'au dessus les autels⁵⁹.»

Le procès-verbal de réparations de 1662 permet de confirmer quelques efforts d'entretien de la part des moines afin que les bâtiments soient tout de même habitables⁶⁰. Outre cet unique témoin, le fait que les autorités ecclésiastiques aient besoin de réitérer leurs avertissements et même d'adresser des menaces aux moines porte à croire que les travaux demandés ne sont que rarement exécutés. Cette exhortation à garder le prieuré en état, commandée par le prieur Placide Boguet de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, en témoigne de manière éloquente:

a toutes lesquelles choses nous ordonnons au sieur Laurenceau par le devoir de nôtre charge de remedier incessamment, et pour ne l'avoir fait, n'y avoir eu égard à nôtre ordonnance du quatorze octobre mil sept cent vingt trois, nous avons commis et delegué maitre Pierre Pouget Curé dudit Saint Loup de Nô pour en nôtre nom faire exécuter nôtre présente ordonnance suivant sa forme et teneur, pour toutes les réparations ci dessus énoncés; même d'y contraindre ledit sieur Laurenceau par toutes sortes de voies dûes et raisonnables, attendu la négligence dudit sieur titulaire à faire les reparations dont il est tenu⁶¹.

En effet, que les visites soient espacées d'un an ou de soixante, les problèmes concernant l'état des bâtiments demeurent toujours les mêmes: on trouve des trous dans les couvertures, donc l'eau de pluie se rend dans les combles, fait moisir les charpentes et détériore les voûtes, principalement du côté oriental. L'effondrement des constructions mal entretenues entraîne l'accumulation de débris dans les combles et dans le cloître, accélérant encore plus la dégradation des structures qui sont toujours debout, comme en témoigne le procès-verbal de 1658: «Les appuys du cloistre et soubassemens des colonnes pourrissent a veue d'oeil a cause des descombres et terres superflues qui sont dans le préau dudit cloistre ce qui est cause que les eaux du ciel y regnent et sejourment

longtemps⁶². » Par ailleurs, les carreaux des vitraux sont toujours brisés, et il manque en permanence de crépi sur les murs.

Les religieux du prieuré doivent payer les réparations de leur prébende, alors qu'ils sont plus démunis qu'au Moyen Âge⁶³. Ils ne semblent pas non plus préoccupés par le fait de vivre dans des bâtiments ruinés, les plaintes trouvées concernant plutôt des problèmes de vie commune. La copie par Ythier du procès-verbal du 6 mai 1744 révèle que ce désintérêt des moines à investir dans le matériel dont ils ont la charge est bien connu des autorités : « A l'instant notre promoteur general nous auroit représenté que nonobstant les accords faits entre les dits sieurs prieur, curé, et relligieux, l'Eglise demeurera toujours sans les decorations propres a l'edification des peuples, et a une plus grande decence du culte divin, si on y etablit pas des marguilliers lesquels soient chargés de recueillir les deniers aumonés des fideles⁶⁴. » Malgré les efforts de réforme du temporel de la part de leurs supérieurs de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, les moines de Saint-Loup-de-Naud font preuve d'un immobilisme certain.

Les lieux et leurs usages au sein de l'église de Saint-Loup-de-Naud

Les procès-verbaux de visites sont des mines d'informations concernant la symbolique et la fonction des différentes parties de l'église. Cet angle d'approche de l'édifice ecclésial a longtemps été occulté par plusieurs générations d'historiens de l'art et d'archéologues, particulièrement en France où l'un des effets de la laïcité a été d'isoler les études d'histoire et d'histoire de l'art de la liturgie⁶⁵.

L'église de Saint-Loup-de-Naud servant à la fois de prieurale et de paroissiale, son organisation intérieure est tributaire de cette double fonction. La séparation hiérarchique qui existe, en premier lieu entre les clercs et les laïcs, puis, dans cette dernière catégorie, entre les hommes et les femmes⁶⁶, est exprimée matériellement au sein de l'église malgré l'unité qui y règne. Ce découpage se fait à l'aide du mobilier – stalles et jubé – et peut également être signalé par l'entremise de variations subtiles dans le décor de l'église, que ce soit par les peintures murales, les chapiteaux, les bases, etc. Ces marqueurs contribuent à créer des distinctions au sein d'un espace architectural autrement unifié. La hiérarchisation des espaces et la conception que les hommes du Moyen Âge ont de ceux-ci se doivent d'être au cœur des réflexions de l'historien de l'architecture afin d'accéder, au-delà de l'édifice, aux hommes qui ont fait naître ces œuvres⁶⁷.

La distribution des différents lieux au travers de l'église et les usages qui en sont faits sont soumis au fil des siècles à plusieurs changements doctrinaires. À cet effet, on peut penser aux prescriptions tridentines. En termes d'aménagement de l'église, les modifications dictées par le Concile de Trente concernent d'abord le maître autel, qui est souvent

déplacé un peu plus vers l'ouest, entre les stalles et la nef. Pour leur part, les stalles, qui sont les sièges réservés aux religieux, sont reculées vers l'est⁶⁸ dans l'idée de donner plus de place aux laïcs. De plus, on constate le retrait graduel des multiples autels médiévaux⁶⁹ et la disparition du jubé, un écran qui sépare le chœur et la nef dans certaines églises⁷⁰. Ces réaménagements ne se produisent pas automatiquement ni uniformément après le Concile de Trente: plusieurs églises, surtout celles de moindre importance, gardent longtemps la division médiévale tripartite nef-stalles-sanctuaire⁷¹.

En ce qui concerne les différentes parties de l'église de Saint-Loup-de-Naud, le procès-verbal de 1727 permet de situer le chœur à la croisée du transept, sous le clocher. Plusieurs autels sont toujours en fonction au milieu du xvii^e siècle et le respect de leur intégrité constitue la principale préoccupation des visiteurs. Il n'a pas été possible de déterminer où se trouve le maître autel, nommé « grand autel » dans les documents du xvii^e siècle. Le procès-verbal en latin de 1663 ainsi que celui de 1667 indiquent toutefois l'emplacement de l'autel paroissial: « Les fonctions curiales se feront doresnavant (comme on practiquoit sy devant) a l'autel de la paroisse qui est au premier pilier de la nef vers le cheur du costé du midy, ainsi que nous l'avons desia ordonné dans l'une de nos visites⁷². »

Les vocables de quelques parties de l'église sont également nommés. Est d'abord mentionnée la chapelle de Notre Dame⁷³ ou chapelle de la Vierge⁷⁴, que nous n'avons pas pu situer avec certitude. Pour sa part, la petite salle attenante au bras sud du transept occupe alors la fonction de sacristie, comme encore aujourd'hui. Ensuite est mentionnée la chapelle de saint Michel⁷⁵, qui vient s'insérer, ainsi que le veut la tradition⁷⁶, en hauteur au-dessus du porche occidental, comme l'indique le passage suivant: « pour réparer la montée pour monter en ladite chappelle de saint Michel⁷⁷ ».

D'après les informations recueillies dans les procès-verbaux de visites, on trouve un jubé dans l'église de Saint-Loup-de-Naud. Celui-ci est mentionné seulement dans les procès-verbaux des décennies 1650 et 1660 et est vraisemblablement en bois. Des indices permettent de le situer probablement dans la sixième travée de la nef, comme le laisse penser cette recommandation de 1662: « pour refaire la voute qui est en dessous du jubé et attendant de la tour⁷⁸ ».

Pour clore cette section, qui concerne les usages qui se rapportent à l'église de Saint-Loup-de-Naud, il est intéressant de constater que le culte porté à saint Loup⁷⁹ est encore vivant et fort aux xvii^e et xviii^e siècles. L'accès des pèlerins aux reliques constitue une priorité au sein des prescriptions des autorités monastiques, comme en témoigne cet extrait du procès-verbal de 1667: « Pour le bien de la paix et pour ledification des externes le dit prieur claustral gardera les clefs du thresor des saintes reliques qui fermera a deux clefs et serrures

différentes mais pendant son absence hors la paroisse il les prestera à l'autre religieux, afin qu'on soit toujours prest de satisfaire à la dévotion des pelerins⁸⁰.» La châsse contenant les reliques doit être conservée dans un endroit sécuritaire pour prévenir les vols et doit demeurer en bon état: «La dite chasse se trouvant dégradée de vétusté, elle ne pouvoit plus être exposée avec décence à la vénération des fideles, ny portée aux processions suivant l'ancien usage⁸¹.» De plus, des prescriptions rappellent à quelques reprises que les portes de l'église et du monastère doivent rester ouvertes de quatre heures du matin à neuf heures du soir, de Pâques à la Saint-Remy⁸², et de cinq heures trente du matin à sept heures du soir, pour la seconde moitié de l'année⁸³. Ces différents passages montrent bien que l'importance accordée au temporel du monastère, soit les biens mobiliers et immobiliers, est tributaire de l'usage qui en est fait.

En guise de conclusion, les procès-verbaux des visites rendues au prieuré de Saint-Loup-de-Naud aux xvii^e et xviii^e siècles témoignent d'un désir de réforme de la part des autorités ecclésiastiques, autant du temporel, sur lequel nous avons particulièrement axé notre article, que du spirituel. Malgré les efforts de réforme manifestés au fil des siècles, les monastères français de l'Ancien Régime sont frappés par la désolation. Il devient difficile d'appréhender dans quelle mesure les prescriptions des visiteurs, particulièrement en ce qui concerne les rénovations, sont exécutées. Lorsque l'église de Saint-Loup-de-Naud est classée monument historique en 1841, les architectes qui y sont attirés formulent les mêmes recommandations qu'ont faites les autorités ecclésiastiques un ou deux siècles auparavant, ce qui laisse croire que les moines ne font que le strict nécessaire pour entretenir leurs édifices⁸⁴. Dans le cadre des recherches actuelles en histoire de l'architecture médiévale, dont la méthode conjugue l'étude formelle et matérielle à l'usage et la symbolique des lieux, les procès-verbaux de visite sont à prendre en compte dans la perspective d'une lecture croisée avec ces différentes sources. Comme nous l'avons montré, il est possible, tout en gardant une certaine réserve, d'y trouver des descriptions architecturales, de connaître les vocables donnés à certains espaces de l'église et de localiser des éléments du mobilier aujourd'hui disparus.

Notes

1. Félix Bourquelot, « Notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Loup-de-Naud », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 2, n° 1 (1841), p. 259.
2. *Ibid.*, p. 260; Claude Haton, *Mémoires de Claude Haton contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*, Paris, Imprimerie impériale, 1857, p. 442.
3. L'ensemble des biens matériels du monastère, donc le mobilier et l'immobilier, constitue le temporel.
4. En anglais, *visitation documents* et en allemand, *Visitationsakten*. Noël Coulet, *Les visites pastorales*, dans Léopold Génicot (dir.), série *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, Turnhout, Brepols, 1977, p. 8.
5. André Vauchez et Cécile Caby (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge : guide de recherche et documents*, Turnhout, Brepols, 2003, p. 99-100.
6. Robert Sauzet, *Les visites pastorales dans le diocèse de Chartres pendant la première moitié du XVII^e siècle. Essai de sociologie religieuse*, Rome, Edizioni di storia e letteratura istituto per le ricerche di storia sociale e di storia religiosa, 1975, p. 79.
7. Coulet, *op. cit.*, p. 29.
8. C'est le cas au prieuré Saint-Loup où, en 1667, le frère Antoine Cordelier « presenta humblement sa requeste, ensemble plusieurs pieces d'escriptures contenant les insultes, scandalz publicqs, et voyes de fait, dans l'esglise avec effusions de sang commis a la personne dudit Suppliant par frere Anselme Prodhom Religieux Benedictin anglois residant audit lieu de Saint Loup de No ». « Requeste du sieur Cordelier aux fins de faire voir le spirituel et le temporel dudit prieur (1667) », Archives départementales de l'Yonne, H 252.
9. Coulet, *op. cit.*, p. 25-26.
10. Série H (clergé régulier), 252. Puisque la majorité des procès-verbaux utilisés proviennent de cette même série, nous utiliserons dorénavant, pour les référencer, l'abréviation A.d.Y. Dans les quelques cas où la référence diffère, nous l'écrirons au long.
11. 18 juillet 1658, 7 et 8 octobre 1659, 25 octobre 1661, 4 mai 1662, 19 décembre 1663 (un en français et l'autre en latin), 2 octobre 1664, et 25 février 1667.
12. Entre 1644 et 1668. Henri Bouvier, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, Auxerre, Imprimerie de Ch. Milon, 1891, p. 166.
13. 17 juillet 1727, 5 novembre 1744, 13 mai 1752, 15 juillet 1756, 7 août 1765 et 26 septembre 1768.
14. Le manuscrit n'est pas daté, la Bibliothèque de Provins indique seulement « XVIII^e siècle ». L'abbé Nicolas-Pierre Ythier a vécu de 1738 à 1809, et la dernière entrée dans la table des matières des documents concernant le prieuré de Saint-Loup-de-Naud date de 1760. Il ajoute une note manifestement postérieure au gros du texte à la fin de la notice sur le prieuré de Saint-Loup-de-Naud qui porte comme indication l'année 1786. Nicolas-Pierre Ythier, « Supplément à l'histoire du prieuré de Saint-Loup-de-Naud », *Histoire ecclésiastique de Provins*, tome XII : Supplément de l'abbaye de Jouy, Bibliothèque de Provins (Fonds ancien), dernier quart du XVIII^e siècle, ms 119, p. 428-434 (ms 119).
15. Le prieuré de Saint-Loup-de-Naud est situé à environ 8 km au sud-ouest de Provins.

16. L'occurrence de deux visites en un si court laps de temps, au cours de l'année 1744, s'explique par le fait que le procès-verbal du 26 août relate une translation de reliques commandée par un changement de reliquaires prescrit le 6 mai. Exceptionnellement, elles sont faites par l'archevêque de Sens plutôt que par le prieur de Saint-Pierre-le-Vif, qui visite toutefois le prieuré le 5 novembre 1744.
17. En plus de ces cinq procès-verbaux, Ythier en a transcrit quelques-uns dont la version originale existe toujours, ce qui nous a permis de valider la qualité de son travail.
18. Sauzet, *op. cit.*, p. 97.
19. Dans les prieurés, souvent isolés à la campagne, la discipline est plus relâchée que dans les grandes abbayes sur les questions de jeûne et d'abstinence. Une surveillance régulière de la part des autorités directes, avec vérification externe pour éviter les pots-de-vin et la fraude, permet un certain contrôle de ces irrégularités.
20. Coulet, *op. cit.*, p. 36.
21. *Ibid.*, p. 30.
22. «Mémorial des choses plus pressantes & plus nécessaires à faire dans le prieuré de Saint-Loup de Naud visité par le prieur Hugues Mathoud (18 juillet 1658)», A.d.Y.
23. «Règlements faits en la visite du prioré de Saint-Loup de Naud par le prieur Hugues Mathoud (7 octobre 1659)», A.d.Y.
24. «Règlements faits dans la visite du prioré de Saint-Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (25 février 1667)», A.d.Y.
25. «Acte de la visite de Saint-Loup de Naud par le prieur Placide Boguet (17 juillet 1727)», A.d.Y.
26. Sauzet, *op. cit.*, p. 113.
27. Coulet, *op. cit.*, p. 21.
28. Jérôme Baschet, *La civilisation féodale : de l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Flammarion, 2006 (2004), p. 15.
29. Notamment par Robert Sauzet, *op. cit.* et plus récemment par Didier Méhu et Arnaud Delerce, *L'impossible réforme. Les visites de l'abbaye cistercienne Sainte-Marie d'Aulps du XVI^e au XVIII^e siècle*, Annecy, Académie salésienne, 2011.
30. Pas d'un point de vue hiérarchique selon lequel les ajouts ultérieurs seraient considérés moins bons ou pertinents, mais afin de distinguer les différentes campagnes de construction d'origine à l'aide des éléments d'origine. Voir à ce sujet : Arnaud Timbert, «La place de l'analyse matérielle dans la monographie d'architecture», dans Stéphanie Daussy-Turpin et Arnaud Timbert (dir.), *Architecture et sculpture gothiques : renouvellement des méthodes et des regards. Actes du colloque de Noyon, 19-20 juin 2009*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011. À paraître.
31. Par le recours à l'archéologie du bâti, discipline qui étudie les élévations comme on le ferait avec le sous-sol. Voir Catherine Arlaud et Joëlle Burnouf, «Introduction», *Dossier : L'archéologie du bâti médiéval urbain, Les Nouvelles de l'Archéologie*, vol. 53-54 (automne-hiver 1993), p. 5-6.
32. Nicolas Reveyron, «L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture», *In Situ, revue des patrimoines* [En ligne], n° 2 (2004), http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=2&id_article=nr002-601 (Page consultée le 24 janvier 2011).
33. Tiziano Mannoni, «Quels types de rapport entre monument et sources écrites?», dans Philippe Bernardi et Dominique Vingtain (dir.), *Texte et archéologie*

- monumentale. *Approches de l'architecture médiévale. Actes du colloque des 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2000*, Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 2005, p. 79.
34. Bourquelot, *loc. cit.*, p. 246; Amédée Auvauvre et Charles Fichot, « Saint-Loup de Naud », *Les Monuments de Seine-et-Marne*, Paris, 1858, p. 138; Eugène Lefèvre-Pontalis, « Église de Saint-Loup-de-Naud », *Congrès archéologique de France tenu à Troyes et à Provins*, vol. 94 (1903), p. 82; Francis Salet, « Saint-Loup-de-Naud », *Bulletin monumental*, vol. 92, n° 2 (1933), p. 130; Yvan Christe, « L'Étonnante révélation de Saint-Loup de Naud », *Connaissance des Arts*, n° 46 (décembre 1955), p. 69; Clark Maines, *The Western Portal of Saint-Loup-de-Naud*, New York et Londres, Garland Publishing Inc, 1979, p. 2; Anne Prache, « Saint-Loup-de-Naud », *Île-de-France romane*, Paris, Zodiaque, 1983, p. 387. Pour sa part, Louise Roblot-Delondre situe ce privilège en 978 dans « Saint-Loup-de-Naud », *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 21 (1913), p. 111.
 35. « *concessimus, scilicet altare [...] quartum quoque, in pago Pruvinese, in villa que dicitur Naudus, in honore sancti Lupi consecratum.* » *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, dite de Clarius* (annotée par Robert-Henri Bautier et Monique Gilles), Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1979, p. 104.
 36. Alors que l'année et l'indiction mentionnées correspondent bien à l'an 980, l'acte fait référence à la cinquième année du règne d'un roi nommé Hugues, qui ne peut être que Hugues Capet, roi des Francs de 987 à sa mort, en 996. Bautier et Gilles soulignent que les dates de règnes constituent généralement les repères stables en vue d'une datation. Voir: *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif...*, *op. cit.*, p. 252-253. Stéphanie Zweifel adhère également à cette datation dans « Les campagnes romanes du prieuré de Saint-Loup-de-Naud », *Gazette des Beaux-Arts*, vol. 131, n° 1549 (1998), p. 53.
 37. Salet, *loc. cit.*, p. 148. Zweifel est également d'accord avec cette influence pour ce qui est de la seconde campagne de construction de l'église. Zweifel, *loc. cit.*, p. 68.
 38. Zweifel reconnaît l'influence de cette école pour l'état roman de l'église quelle suppose être antérieur au voutement. *Ibid.*, p. 66.
 39. Outre les auteurs que nous avons déjà mentionnés, le portail est également étudié par: Gabriel Fleury, *Études sur les portails imagés du XII^e siècle. Leur iconographie et leur symbolisme*, Memers, G. Fleury et A. Dangin imprimeurs-éditeurs, 1904, p. 107; Robert de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, vol. 1, Paris, Picard, 1926, p. 443; de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque gothique*, vol. 2, Paris, Picard, 1926, p. 364-365; Émile Mâle, *L'art religieux du XII^e siècle en France: étude sur les origines de l'iconographie du Moyen Âge*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, p. 223 et 382; Willibald Sauerländer, *Sculpture gothique en France, 1140-1270*, Paris, Flammarion, 1972, p. 44-45 et 75; Michèle Beaulieu, « Essai sur l'iconographie des statues-colonnes de quelques portails du premier art gothique », *Bulletin monumental*, vol. 142, n° 3 (1984), p. 273-307; Whitney S. Stoddard, *Sculptors of the West Portals of Chartres Cathedral*, New York et Londres, W. W. Norton & Company, 1987, p. 218.
 40. Bourquelot, *loc. cit.*, p. 244-271.
 41. Salet, *loc. cit.*, p. 135-136.
 42. Maines, *op. cit.*, p. 10.
 43. Zweifel, *loc. cit.*, p. 54.

44. Les recommandations relevant plutôt du spirituel se retrouvent dans ce procès-verbal, alors que la seule recommandation concernant les biens matériels est traduite dans le court paragraphe en français réalisé la même journée. « Prioré de Saint Loup de Naud. Ordonnance faite pour les reparations dans la visite dudit prioré par le prieur Joseph Deshormes (13 décembre 1663) » et « Procès verbal de la visite faite au prioré de Saint Loup de Naud (13 décembre 1663) », A.d.Y.
45. Augustin-Charles d'Aviler, *Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1755.
46. « Reglements faits en la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Hugues Mathoud (7 octobre 1659) », A.d.Y. Nous avons transcrit ces sources sans changer l'orthographe d'origine. Toutefois, les abréviations ont été restituées.
47. « Memoire des choses plus pressantes & plus necesaires a faire dans le prieuré de Saint Loup de Naud visité par le prieur Hugues Mathoud (18 juillet 1658) » ; « Reglements faits dans la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (25 février 1667) » ; « Acte de visite de Saint Loup de Naud par le prieur François Ramet (13 mai 1752) » ; « Procez verbal de visite du prieuré de St Loup de Naud par le prieur Thomas Lebrun (15 juillet 1756) » ; « Procès verbal du prieuré de Saint Loup de Naud par le prieur Hector Canut (7 août 1765) » ; « Acte de visite du prieuré de Saint Loup du Naud par le prieur Germain Gontard (26 septembre 1768) », A.d.Y.
48. « Acte de visite du prieuré de Saint Loup du Naud par le prieur Germain Gontard (26 septembre 1768) », A.d.Y.
49. « Memoire des choses plus pressantes & plus necesaires a faire dans le prieuré de Saint Loup de Naud visité par le prieur Hugues Mathoud (18 juillet 1658) » ; « Reglements faits dans la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (25 février 1667) » ; « Procez verbal de visite du prieuré de Saint Loup de Naud par le prieur Thomas Lebrun (15 juillet 1756) » ; « Procès verbal du prieuré de Saint Loup de Naud par le prieur Hector Canut (7 août 1765) », A.d.Y.
50. Bourquelot, *loc. cit.*, p. 259-260 ; Haton, *op. cit.*, p. 442.
51. Ce dépôt lapidaire est étudié au début des années 1990 par Sheila Bonde et Clark Maines qui dénombrent onze chapiteaux, quinze bases et dix fragments de fût, dont plusieurs sont jumelés, de même qu'une statue d'atlante. Sheila Bonde et Clark Maines, « Saint-Loup-de-Naud : le prieuré, la maison forte et le village fortifié. Première partie : Identification et découverte d'éléments du couvent. », *Bulletin monumental*, vol. 152, n° 3 (1994), p. 362-363.
52. Roblot-Delondre, *loc. cit.*, p. 141.
53. Bonde et Maines, *loc. cit.*, p. 362.
54. « Procès-verbal de la visite faite au prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (2 octobre 1664) », A.d.Y.
55. « Acte de la visite de Saint Loup de Naud par le prieur Placide Boguet (17 juillet 1727) », A.d.Y.
56. « Copie du procès-verbal des réparations faites au prieuré de Saint Loup de Naud (14 novembre 1662) », A.d.Y.
57. En plus des corbeaux et des retombées de voûtes déjà mentionnés, l'absence de contreforts contre le bras nord du transept vient étayer cette théorie. Les trois contreforts actuellement en place sont construits lors de la campagne de restauration des décennies 1860 et 1870.
58. « Prioré de Saint Loup de Naud. Ordonnance faite pour les reparations dans la visite dudit prioré par le prieur Joseph Deshormes (13 décembre 1663) », A.d.Y.

59. « Procès-verbal de la visite faite au prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (2 octobre 1664) », A.d.Y.
60. « Copie du procès-verbal des réparations faites au prioré de Saint Loup de Naud (14 novembre 1662) », A.d.Y.
61. « Procès-verbal de la visite faite au prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (2 octobre 1664) », A.d.Y.
62. « Memoire des choses plus pressantes & plus necesaires a faire dans le prioré de Saint Loup de Naud visité par le prieur Hugues Mathoud (18 juillet 1658) », A.d.Y.
63. La prébende est le nom donné au revenu des ecclésiastiques. Méhu et Delerce, *op. cit.*, p. 37.
64. Nicolas-Pierre Ythier, abbé, « Extrait du procès verbal de la visite faite dans la paroisse de Saint Loup de Naud, par M. Languet de Gergy Archeveque de Sens (6 mai 1744) », *op. cit.*, p. 431. Les sources de revenu sont ensuite énumérées : « les quêtes, la vente du pain béni, et de l'herbe du cimetière, des concessions de bans, du revenu et autres menus droits de la fabrique, selon l'usage des autres paroisses de notre diocèse ».
65. Éric Palazzo, « Religion et liturgie », dans Jean-Claude Schmitt et Otto Gerhard Oexle (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 227.
66. Jean Hubert, « La place faite aux laïcs dans les églises monastiques et dans les cathédrales aux XI^e-XII^e siècles », *Arts et vie sociale de la fin du monde antique au Moyen Âge : études d'archéologie et d'histoire*, Genève, Droz, 1977, p. 168-169.
67. Alain Erlande-Brandenburg, *De pierre, d'or et de feu. La création artistique au Moyen Âge. IV^e-XIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 14.
68. Bernard Chédozeau, « Architecture et liturgie. La tridentinisation de l'abbatiale mauriste de Saint-Germain-des-Prés. Une église matricielle pour les églises mauristes ? », *Les Mauristes à Saint-Germain-des-Prés : actes du colloque de Paris (2 décembre 1999)*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 2001, p. 33-34.
69. *Ibid.*, p. 38.
70. Bien qu'il en existe différents types, le jubé est un mur qui fait généralement la largeur de la nef centrale d'une église et est surmonté d'une tribune d'où le célébrant peut prêcher. C'est un élément du mobilier qui bloque au moins partiellement le chœur de la vue des fidèles. Toutes les églises ne sont pas nécessairement pourvues de jubés, et il en subsiste aujourd'hui assez peu. Voir : Jacqueline E. Jung, « The Unifying Role of the Choir Screen », *The Art Bulletin*, vol. 82, n° 4 (December 2000), p. 622-657.
71. Baschet, *L'iconographie médiévale*, Paris, Gallimard, 2008, p. 75.
72. « Reglements faits dans la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (25 février 1667) », A.d.Y.
73. « Memoire des choses plus pressantes & plus necesaires a faire dans le prioré de Saint Loup de Naud visité par le prieur Hugues Mathoud (18 juillet 1658) », A.d.Y.
74. « Reglements faits en la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Hugues Mathoud (7 octobre 1659) », A.d.Y.
75. « Copie du procès-verbal des réparations faites au prioré de Saint Loup de Naud (14 novembre 1662) », A.d.Y.
76. Jean Vallery-Radot, « Notes sur les chapelles hautes dédiées à saint Michel », *Bulletin Monumental*, vol. 82 (1929), p. 453.

77. « Copie du procès-verbal des réparations faites au prieuré de Saint Loup de Naud (14 novembre 1662) », A.d.Y. L'archéologue Christian Sapin rappelle, dans le cadre du collectif *Avant-nefs & espace d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, que le vocable de saint Michel donné aux chapelles hautes est souvent tardif et il est difficile d'avoir l'assurance de son usage au Moyen Âge. Il est toutefois à noter que l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens comportait également un autel dédié à saint Michel dans la chapelle haute occidentale. Celle-ci est mentionnée en 1650 par Dom Cottron, et est notée comme un emplacement primitif. Nous croyons donc plausible qu'il en soit de même au prieuré Saint-Loup. Voir : Christian Sapin, « D'Auxerre à Cluny. Le dossier archéologique des premières avant-nefs et galilées », dans Sapin (dir.), *Avant-nefs & espace d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Paris, CTHS, 2002, p. 413 ; Sylvain Aumard et al., *Étude documentaire de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-le-Vif à Sens (Yonne)*, Auxerre, Centre d'études médiévales Saint-Germain, 1999, Figure 3 (non paginée).
78. « Copie du procès-verbal des réparations faites au prieuré de Saint Loup de Naud (14 novembre 1662) », A.d.Y.
79. Saint Loup, archevêque de Sens, naît vers 573 et meurt en 623. Il est fêté le 1^{er} septembre. Jacques de Voragine, *La Légende Dorée*, tome 2, Paris, Flammarion, 1967, p. 165-167.
80. « Reglements faits dans la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Joseph Deshormes (25 février 1667) », A.d.Y.
81. Ythier, « Extrait du procès verbal de la visite faite dans la paroisse de Saint Loup de Naud, par M. Languet de Gergy Archeveque de Sens (6 mai 1744) », *op. cit.*, p. 428-432.
82. Correspondant au 1^{er} octobre, soit la fête de saint Remi de Reims.
83. « Reglements faits en la visite du prioré de Saint Loup de Naud par le prieur Hugues Mathoud (7 octobre 1659) », A.d.Y.
84. Voir la série « Prieuré de Saint-Loup-de-Naud », Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont, France.